



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 30 mai 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, David Le Doussal, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gildas Le Bozec

Envoyé en préfecture le 06/06/2017

Reçu en préfecture le 06/06/2017

Affiché le

Ar 2017-2023-2017-056-07 DE

## **7. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LES COMMUNES D'ARZANO, QUIMPERLE ET RÉDÉNÉ POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE EN GROS**

### Exposé

Grâce à une interconnexion des réseaux de distribution d'eau potable de la Commune d'Arzano et de la Ville de Quimperlé, existante au carrefour de la Rue d'Arzano et du chemin de la Ferme de Kerstrado, les Communes d'Arzano et de Rédéné importent, selon leurs besoins, de l'eau potable distribuée par la Ville de Quimperlé.

Considérant que les importations demandées par la Commune de Rédéné transitent par des installations appartenant à la Commune d'Arzano, cette dernière propose la signature par les 3 Communes d'une convention rappelant la description des installations sollicitées et fixant les modalités d'entretien et de facturation de l'eau vendue par la Ville de Quimperlé.

### Proposition

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Avis favorable des Commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 19 mai 2017.

Avis favorable de la Commission des « Finances Évaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 23 mai 2017.

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

